

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS3910

présenté par

Mme Rousseau, Mme Chatelain, Mme Arrighi, Mme Batho, M. Bayou, Mme Belluco, M. Julien-Laferrière et M. Lucas

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 4 correspond à l'approbation des tableaux d'équilibre des régimes obligatoires de base de la Sécurité Sociale.

Conformément à sa position lors de l'examen de la LFSS 2023, le groupe Écologiste considère que l'ensemble de ces prévisions de dépenses, notamment, ne sont pas à la hauteur des besoins en financement du système de soin et d'accompagnement d'une part et protection sociale d'autre part.

L'objet du présent amendement est de le supprimer.